



Tarifs médecins généralistes DOM

Dernière mise à jour le 14/05/2026

Code acte	Intitulé	Tarif S1	Tarif S2
APC`	Avis ponctuel de consultant Spe qualifié (y compris gen) : consultation pour avis (délai de 4 mois sans revoir le patient avec des exceptions) (article 18 NGAP.). Infos Tarif	72,00 €	72,00 €
APV	Avis ponctuel de consultant Spe qualifié (y compris gen) : visite pour avis (délai de 4 mois sans revoir le patient) (article 18 NGAP.). Infos Tarif	72,00 €	72,00 €
C1,5	Prélèvement et management pour test antigénique COVID naso-pharyngé Infos Tarif	Supprimé	Supprimé
C1,36	Prélèvement et management pour test antigénique COVID nasal pour les <12ans Infos Tarif	Supprimé	Supprimé
C2,5	Entretien prénatal précoce Infos Tarif	69,00 €	69,00 € si TO
C	Consultation de base du généraliste secteur 2 si dépassements	27,60 €	27,60 €
CCP	Consultation de Contraception et Prévention de MST. Première Cslt, <26 ans, filles et garçons. 100% (article 14.8 de la NGAP) Infos Tarif	57,00 €	57,00 € si TO
COE	Consultation Obligatoire de l'Enfant. 8 jours, 8 à 10 mois, 23 à 25 mois. 100% (14.9 NGAP). Ne plus facturer en maternité Infos Tarif	72,00 €	72,00 € si TO

Code acte	Intitulé	Tarif S1	Tarif S2
COD	Consultation Obligatoire de l'Enfant de moins de 6 ans - 100% Infos Tarif	41,00 €	36,40 € si TO
COB	Consultation Obligatoire de l'Enfant de plus de 6 ans - 100% Infos Tarif	36,00 €	31,40 € si TO
COV	Consultation Obligatoire de l'Enfant de moins de 6 ans Secteur II - 100%		32,60 €
COA	Consultation Obligatoire de l'Enfant de plus de 6 ans Secteur II - 100%		27,60 €
CSE	Consultation Suivi de l'enfant : consultation annuelle de suivi et de coordination de la prise en charge d'un enfant autiste par un généraliste, un pédiatre ou un psychiatre	57,00 €	57,00 € Si TO
CSO	Consultation de Suivi de l'Obésité. 3 à 12 ans risque d'obésité. 2 fois par an maxi (article 15.8 NGAP). Code de CCX	57,00 €	57,00 € si TO
CTE	Consultation de repérage des troubles de l'enfant par les pédiatres et les médecins généralistes. Repérage des troubles du neuro- développement	72,00 €	72,00 € si TO
G	consultation au cabinet du généraliste - GS disparaît Infos Tarif	36,00 €	36,00 € si TO
GL1	Consultation longue du MT pour les plus de 80 ans pour sortie d'hospitalisation - 1 par an - incompatible MIC et MSH	72,00 €	72,00 € Si TO
GL2	Consultation longue du MT pour les plus de 80 ans de déprescription - pour patients hypermédiqués (> 10 lignes) après bilan de médication pharmacien	72,00 €	72,00 € Si TO
GL3	Consultation longue du MT pour les plus de 80 ans d'orientation dans un parcours médico-social (APA mais pas encore ViaTrajectoire) - 1 fois par an	72,00 €	72,00 € Si TO
ID Guyane et Réunion	ID : indemnité forfaitaire de déplacement pour des actes effectués à domicile autre que la visite (article 13 NGAP) en Guyane, Réunion, Mayotte	4,20 €	4,20 €
ID Martinique et Guadeloupe	ID : indemnité forfaitaire de déplacement pour des actes effectués à domicile autre que la visite (article 13 NGAP) en Martinique et Guadeloupe	3,85 €	3,85 €

Code acte	Intitulé	Tarif S1	Tarif S2
IK (à pied ou à ski) Guyane et Réunion	IK : indemnité kilométrique à pied ou à ski (article 13 NGAP) Guyane et Réunion Infos Tarif	5,49 €	5,49 €
IK (à pied ou à ski) Martinique et Guadeloupe	IK : indemnité kilométrique à pied ou à ski (article 13 NGAP) Martinique et Guadeloupe Infos Tarif	5,03 €	5,03 €
IKM (montagne) Guyane et Réunion	IKM : indemnité kilométrique en montagne (article 13 NGAP) Guyane et Réunion Infos Tarif	1,30 €	1,30 €
IKM (montagne) Martinique et Guadeloupe	IKM : indemnité kilométrique en montagne (article 13 NGAP) Martinique et Guadeloupe Infos Tarif	1,20 €	1,20 €
IK Guyane et Réunion	IK : indemnité kilométrique en plaine (article 13 NGAP) Guyane et Réunion Infos Tarif	0,80 €	0,80 €
IK Martinique et Guadeloupe	IK : indemnité kilométrique en plaine (article 13 NGAP) Martinique et Guadeloupe Infos Tarif	0,75 €	0,75 €
K	acte technique (article 2.1 NGAP)	1,92 €	1,92 €
MCG	majoration de coordination. Marque le retour au médecin traitant et/ou patient hors résidence. Infos Tarif	5,00 €	5,00 € si TO ou OPTAM
MCU	spécialiste accueillant le patient dans les 4 jours ouvrables en Consultation Couplé avec la MUT du généraliste. Infos Tarif	15,00 €	15,00 € si TO
MD	majoration de déplacement pour visite à domicile justifiée (article 14.2 NGAP) MG et gériatre	10,00 €	10,00 €
MDM	majoration de déplacement pour visite à domicile justifiée en montagne MG et gériatre	15,00 €	15,00 €
MEG	Majoration Enfants Généraliste. De 0 à 6 ans (article 14.7 NGAP)	5,00 €	5,00 €

Code acte	Intitulé	Tarif S1	Tarif S2
MIC	majoration pour consultation d'un patient insuffisant cardiaque après hospitalisation par le médecin traitant (article 15.5 NGAP) si consultation réalisée au tarif opposable	27,60 €	non sauf CMU ou ACS
MIS	majoration pour Information initiale et mise en place Stratégie thérapeutique. Cancer et pathologie neurologique grave ou neurodégénérative (article 15.9 NGAP), Orientation troubles du neurodéveloppement	30,00 €	30,00 € si OPTAM
MM	majoration pour acte de nuit de 00h00 à 6h00 - Notion d'urgence	40,00 €	40,00 €
MN	majoration pour acte de nuit de 20h00 à 00h00 et de 6h00 à 8h00 - Notion d'urgence	35,00 €	S 1,2
MRT	majoration médecin traitant régulation . Accueil en urgence sur appel du 15 par MT ou assimilés	15,00 €	15,00 € si TO
MSH	majoration pour la consultation de suivi de sortie d'hospitalisation de court séjour des patients à forte comorbidité par le médecin traitant (article 15.6 NGAP) si consultation réalisée au tarif opposable	27,60 €	non sauf CMU ou ACS
MU Guyane et Réunion	MU : majoration d'urgence (article 14.1 NGAP) Guyane et Réunion	23,26 €	23,26 €
MU Guadeloupe et Martinique	MU : majoration d'urgence (article 14.1 NGAP) Guadeloupe et Martinique	22,91 €	22,91 €
MUT	Majoration traitant urgence. Adressage à Spe accueillant dans les 4 jours ouvrables en consultation Couplé avec la MCU spécialiste Infos Tarif	5,00 €	5,00 € si TO
MVR	Majoration Visite Rapide dans les 24 h suivant l'appel du SAS	10,00 €	10,00 €
PIV	majoration Prise en charge Infection VIH. Consultation initiale d'information et d'organisation (article 15.9 NGAP)	30,00 €	30,00 € si OPTAM
SNP	Majoration pour Soins Non Programmés. Sur appel du 15 ou du 116117. Parcours de soins U. Max 20/semaine. Arrêté du 11/07/2022 - Article 14.1.3 de la NGAP Infos Tarif	15,00 €	15,00 € si TO
STH	forfait de surveillance thermal (titre XV chapitre 4, article 2 NGAP) - 3 par cure	28,00 €	28,00 €
TC	Acte de téléconsultation du médecin généraliste de secteur 2 n'ayant pas adhéré à l'OPTAM (article 14.9.3 NGAP)	27,60 €	27,60 €

Code acte	Intitulé	Tarif S1	Tarif S2
TCG	Acte de téléconsultation du médecin généraliste secteur 1 et secteur 2 ayant adhéré à l'OPTAM (article 14.9.3 NGAP)	29,60 €	29,60 € Si OPTAM ou TO
V	visite à domicile par le Généraliste secteur 2	27,60 €	27,60 €
V1,5	Prélèvement et management pour test antigénique COVID à domicile Infos Tarif	Supprimé	Supprimé
VAC	Consultation pré-vaccination Covid ± 1ère injection Infos Tarif	Supprimé	Supprimé
VG	visite du généraliste - VGS disparaît	36,00 €	31,40 € si TO
VL	Consultation réalisée au domicile du patient atteint de maladie neurodégénérative par le médecin traitant. 1 fois par trimestre civil (article 15.2.3 NGAP) 1ère visite à domicile pour patient non connu auparavant pour Déclaration MT > 80 ans ou en ALD patient en ALD > 80 ans	72,00 €	72,00 €
INJ	Vaccination COVID - 100% AMO Infos Tarif	Supprimé	Supprimé
MPH	1er remplissage dossier MDPH ou transfert de dossier de patient lourdement handicapé (nécessitant tierce personne) pour ancien et nouveau MT ou APA	72,00 €	72,00 €
ASE	Consultation de bilan d'entrée en institution de protection de l'enfance (code CCX)	57,00 €	57,00 €
TE2	Télé-expertise (4 par an maximum par patient)	27,60 €	27,60 €
RQD	Demande de télé-expertise (4 par an maximum par patient)	12,00 €	12,00 €
IMT	Consultation d'inscription MT pour les ALD; Article 18.2 de la NGAP	72,00 €	72,00 €
VSP	Visite Soins Palliatifs - Sans limitation de nombre - réservée MT	72,00 €	72,00 €
MOP	Majoration forfaitaire pour les patients âgés de 80 ans et plus hors médecin traitant (article 15.2.5 NGAP) Infos Tarif	5,00 €	Non
RDV	Consultation de prévention aux âges-clés de la vie 100% AMO	31,50 €	31,50 €
MHP	Majoration dimanche et nuit non régulée hors urgence	5,00 €	5,00 €
SHE	Majoration 19-21h sur demande du SAS en plus de MRT ou SNP	5,00 €	5,00 €

Code acte	Intitulé	Tarif S1	Tarif S2
Forfaits			
Forfait mensuel de soins	Adhésion au contrat type figurant dans le décret du 3 mai 2002 relatif à la délivrance de soins palliatifs à domicile : forfait mensuel de soins	90,00€	90,00€
forfait mensuel du médecin coordonnateur	Adhésion au contrat type figurant dans le décret du 3 mai 2002 relatif à la délivrance de soins palliatifs à domicile : forfait mensuel du médecin coordonnateur de l'équipe de soins	80,00€	80,00€
forfait mensuel du médecin participant à la coordination	Adhésion au contrat type figurant dans le décret du 3 mai 2002 relatif à la délivrance de soins palliatifs à domicile : forfait mensuel du médecin participant à la coordination	40,00€	40,00€
MTF (patients en ALD > 80 ans)	MTF : forfait médecin traitant pour les patients de 80 ans et plus en ALD	100,00€	100,00€ si OPTAM
MTF (0 à 6 ans)	MTF : forfait médecin traitant pour les patients de 0 à 6 ans	15,00€	15,00€ si OPTAM
MTF (patients > 80 ans hors ALD)	MTF : forfait médecin traitant pour les patients de 80 ans et plus	55,00€	55,00€ si OPTAM
MTF (patients en ALD < 80 ans)	MTF : forfait médecin traitant pour les patients de moins de 80 ans en ALD	55,00€	55,00€ si OPTAM
MTF	MTF : forfait médecin traitant autres patients	5,00€	5,00€ si OPTAM
MTF (patients de 75 à 79 ans hors ALD)	MTF : forfait médecin traitant pour les patients de 75 à 79 ans	15,00€	15,00€ si OPTAM
PDSA			
CRD	Majoration spécifique de dimanche et jours fériés en cas de consultation au cabinet. Appel régulation.	26,50€	26,50€
CRM	Majoration spécifique de milieu de nuit 0h-6h en cas de consultation au cabinet. Appel régulation.	51,50€	51,50€
CRN	Majoration spécifique de nuit 20h-0h/6h-8h en cas de consultation au cabinet. Appel régulation.	42,50€	42,50€
F	Majoration dimanche et férié Généralistes et autres Spécialistes (Annexe 1 de la Conv. et Av 1 art 3) - Notion d'urgence	19,06€	19,06€

Code acte	Intitulé	Tarif S1	Tarif S2
MDI	majoration de déplacement pour visite à domicile justifiée de nuit de 00h00 à 6h00 (article 14.2 NGAP) - Notion d'urgence	50,00€	50,00€
MDN	majoration de déplacement pour visite à domicile justifiée de nuit de 20h00 à 00h00 et de 6h00 à 8h00 (article 14.2 NGAP) - Notion d'urgence	45,00€	45,00€
MDD	majoration de déplacement pour visite à domicile justifiée de dimanche et jour férié (article 14.2 NGAP) - Notion d'urgence	29,10€	29,10€
VRD	majoration spécifique de dimanche et jours fériés en cas de visite. Appel régulation.	36,50€	36,50€
VRM	Majoration spécifique de milieu de nuit 0h-6h en cas de visite. Appel régulation.	66,00€	66,00€
VRS	majoration spécifique de Samedi et ponts en cas de visite. Appel régulation.	36,50€	36,50€
VRN	Majoration spécifique de nuit 20h-0h/6h-8h en cas de visite. Appel régulation.	52,50€	52,50€
Certificat de décès	Paiement forfaitaire de l'établissement du certificat de décès à domicile pendant les heures de PDSA ou en ZIP Infos Tarif	100,00 €	100,00 €